

**SOCIÉTÉ.** La privation de liberté est difficile à vivre et le sentiment de solitude est extrême

## Passer Noël en prison, c'est souvent le grand coup de déprime

**POUR** beaucoup, les fêtes de fin d'année signifient retrouvailles en famille. En prison, il en va tout autrement.

C'est une période particulièrement difficile pour les détenus, même si des efforts sont consentis. Le manque de festivités, de temps vécu en famille et avec les amis se fait durement sentir. La privation de liberté est difficile à vivre et le sentiment de solitude est extrême. C'est souvent le grand coup de déprime. Les détenus pensent à ceux qui fêtent Noël à l'extérieur, sans eux.

### Un peu de réconfort

Administration pénitentiaire, aumôniers et associations tentent alors d'apporter un peu de réconfort. Les détenus peuvent recevoir un colis de Noël, souvent envoyé par leurs proches. Le colis de Noël est très précieux pour les détenus : c'est le seul moment de l'année où les familles peuvent apporter de la nourriture.

Le poids maximal du colis ne doit pas dépasser 5 kg. Les colis ne peuvent pas être emballés dans du papier cadeau car les surveillants pénitentiaires doivent en contrôler le contenu et vérifier l'inventaire signé qui liste le nombre de produits envoyés. Les colis passent aussi dans le tunnel à rayons X. Tout ce qui peut blesser ou couper est interdit, de même que les liquides, l'alcool, les denrées périssables, les parfums et produits d'hygiène, l'argent, les bijoux...

À Cherbourg, ceux qui sont en rupture familiale ou indigents peuvent aussi recevoir un colis de Noël confectionné par les associations caritatives : Secours populaire, Secours catholique, Société saint Vincent de Paul, Croix-Rouge, la Maison Beau-Port (maison



→ Une crèche réalisée par un détenu.

d'accueil des familles des détenus).

### Ni réveillon, ni divertissement

Pour donner un air de fête, le repas de Noël peut être légèrement amélioré, une pâtisserie par exemple. Il n'y a pas de réveillon, ni de proposition de divertissement. Le seul événement qui est proposé, c'est la célébration de Noël, souvent suivie d'un goûter mais cela reste à la discrétion de l'administration pénitentiaire. Participent les détenus qui le souhaitent.

Pendant de nombreuses années, à Cherbourg, l'aumônerie faisait venir une animation musicale, comme une chorale,

des musiciens, un animateur de chants. Une crèche est installée. Les aumôniers choisissent des textes ou un conte de Noël qui va parler aux détenus. Ce n'est pas une liturgie classique, mais est conservé l'évangile de Noël, accompagné de chants traditionnels. Le goûter de Noël offert par l'aumônerie clôture ce moment.

En 2022, quinze personnes ont participé à la célébration de Noël à la maison d'arrêt de Cherbourg et cela a été une grande joie pour tous. Ces hommes venaient de partout : chrétiens, musulmans, athées ou sans religion. Ils ont aussi célébré l'Épiphanie au début janvier. Cette année, malgré le manque d'aumôniers, une célébration a pu être proposée le

24 décembre grâce à la mobilisation d'un groupe de chrétiens du secteur.

### Les aumôneries de prison catholiques

Les aumôniers sont agréés par l'administration pénitentiaire pour un lieu déterminé. Ils sont envoyés par leur évêque pour un mandat total de douze ans maximum (mandat de quatre ans renouvelable trois fois). L'aumônier peut rencontrer individuellement les détenus qui en font la demande. Des célébrations sont aussi proposées régulièrement et pour les grandes fêtes religieuses. Un prêtre peut être attaché à l'aumônerie. Une équipe d'invités du dimanche participe aux célébrations : ces personnes sont autorisées par l'administration pénitentiaire mais elles ne peuvent rester seules avec les détenus. À Coutances, une célébration de la parole est proposée un samedi sur deux, en alternance avec le culte protestant. Un aumônier musulman existe à Cherbourg. Toutes les confessions reconnues ont un référent.

« Ce n'est pas une mission facile. C'est très difficile de par le lieu où cela se passe et de par les misères qu'on rencontre. Il y a quelques années encore, le fait religieux était présent dans la vie des détenus rencontrés. Maintenant, c'est une population beaucoup plus jeune, sans passé religieux. Ils manifestent un intérêt, une envie de savoir mais ils sont parfois bien déroutants. »

### Billet spirituel

## Qu'est-ce qu'une bonne résolution ?

En ce début d'année, la question se pose. Les fêtes de fin d'année ont parfois un goût d'amertume ou de regret, car, à la relecture de l'année écoulée, on peut se dire que rien n'a changé dans notre vie, ou si peu. Alors qu'au fond de son cœur, on a de grands désirs d'accomplissement de soi et de progression.

Une bonne résolution, c'est déjà celle qu'on prend. Car nombreux sont ceux qui se laissent vivre au fil de l'eau, bercés par les événements et les envies, navigant au gré des sollicitations extérieures, sans être véritablement aux commandes de leur embarcation. Ceux-là sont ceux qui construisent leur maison sur le sable : une tempête survient, tout s'écroule, car leur volonté n'a pas été musclée par l'exercice de petites décisions. Plus ces décisions seront petites et concrètes, plus elles auront

des chances d'être tenues.

Une bonne résolution, c'est aussi une résolution qu'on reprend, sans se lasser. Car chaque petit pas fait avancer sur le chemin de la vie. En même temps, reprendre une résolution déjà prise que nous n'avons pas tenue, ou si peu longtemps, peut nous donner honte : chacun se heurte à ses faiblesses et retombe souvent dans les ornières de ses mauvaises habitudes. Peu importe. Sans se décourager, une bonne résolution, c'est celle qu'on reprend sans cesse, car on sait que le bon chemin est là pour soi. Sainte Thérèse de l'enfant Jésus, très jeune, a pris cette résolution : « Je ne me découragerai jamais ». Car elle avait compris que le piège des résolutions était l'orgueil.

**Bénédicte LUCEREAU**  
conseillère conjugale  
et familiale



→ La prison de Cherbourg.

L. THUAL-TARIN

### Info diocèse

#### Sur votre agenda

Le diocèse de Coutances organise un pèlerinage à Fatima et à Avila du 9 au 15 octobre 2024. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à contacter le service des pèlerinages au 02 33 76 70 85. Si vous souhaitez vous tenir informé des actualités de l'Église catholique dans la Manche, n'hésitez pas à vous abonner à la newsletter, soit en vous rendant sur le site diocésain : [www.diocese50.fr](http://www.diocese50.fr), soit en adressant un mail à : [communication@diocese50.fr](mailto:communication@diocese50.fr)